



Mesdames, Messieurs les Conseillers communautaires

Loches, le 20 juin 2019

OBJET

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LOCHES SUD TOURAINE

Vu la loi 99-586 du 12 juillet 1999 art. 36-1 et l'art. L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine assemblée plénière de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine qui se tiendra le : **Jeudi 27 juin 2019 à 18H00**
Salle des fêtes - YZEURES SUR CREUSE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 16 mai 2019
- Présentation des délibérations du Bureau
- PCAET
- Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
- Rapport annuel sur les déchets ménagers et assimilés
- Eau potable et assainissement : transfert des résultats des budgets communaux au 1^{er} janvier 2019
- Budget annexe assainissement : ouverture de crédits
- Reprise de provision pour admissions en non-valeur 2019
- Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Le Président,


Gérard Hénault



12 avenue de la Liberté
37600 LOCHES
Tél. : 02 47 91 19 20

PJ : Liste des décisions prises par le Président en matière de marchés publics et accords-cadres.